

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :



FICHE D'AUTOCONTRÔLE POÊLE GRANULÉS SUR CONDUIT DE FUMÉE

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien :
<https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>






A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX







- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT







Légende

-  Conforme
-  Non conforme / Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

- | |    | |    |
|--|---|---|---|
| 1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 9. Présence d'une évacuation d'air vicié placée en partie haute et débouchant sur l'extérieur (si local dépourvu d'ouvrant) ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 2. La nature du plancher (matériau, déformation) est compatible avec l'appareil et protégé selon les recommandations de la notice. RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 10. Si amenée d'air à l'aide d'un orifice dans une paroi : aucun système d'extraction mécanique vers l'extérieur ou autre appareil de combustion (Hotte aspirante,VMC...) ne doit perturber l'alimentation en air de l'appareil ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 3. Si réutilisation du conduit de fumée existant : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 11. Conception du conduit de raccordement conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 4. Si conduit de fumée en boisseaux non tubé les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 12. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 5. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 13. Aux vues des caractéristiques techniques de l'appareil et du dimensionnement de l'installation de fumisterie, l'installation d'un modérateur de tirage est-elle souhaitée ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 6. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 14. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 7. Présence d'une amenée d'air neuf donnant sur l'extérieur ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | | |
| 8. Section de l'amenée d'air neuf conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | | |

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

- | |    | |    |
|--|---|---|---|
| 15. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | 17. Les dégagements autour du poêle ainsi que son support sont conformes à la notice du fabricant (attention aux matériaux combustibles environnants) ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| 16. Le local où est installé poêle est conforme à la notice fabricant ? RGE | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | | |

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation du poêle

18. La prise d'air doit être dégagée, être placée face aux vents dominants, protégée par une grille facilement démontable, son maillage doit être supérieur à 3 mm ? **RGE**

19. La distance de sécurité entre l'appareil et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**

20. La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**

21. La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**

22. Le conduit de raccordement ne comporte pas de dispositif d'obturation sauf si la notice de l'appareil l'autorise (clé de tirage, etc.) ?

23. Si poêle raccordé par l'arrière : présence d'un Té + tampon au niveau du conduit de raccordement ? **RGE**

24. Si poêle raccordé par le haut : présence d'un Té+ tampon sauf dans le cas où la récupération des suies peut se faire depuis l'appareil ou la boîte à suies ? **RGE**

25. Dans le cas où le dimensionnement admet un fonctionnement en condition humide : mettre en place un dispositif de récupération de condensats avec évacuation ?

26. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

27. Tension d'alimentation conforme à la plaque signalétique de l'appareil ?

28. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

29. Présence d'une liaison équipotentielle ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

30. Le conduit de raccordement est rigide, démontable et ne comporte pas de jeu ?

31. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**

32. La somme totale des angles des coudes présents sur le conduit de raccordement n'excède pas 180° ? **RGE**

33. Absence d'étranglement ?

34. La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ? **RGE**

35. La longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède pas 3 m ? **RGE**

36. En présence d'un modérateur de tirage, celui-ci est situé dans le même pièce que l'appareil et est en bon état ? **RGE**

37. Dans le cas d'une variation de section avec le conduit de fumée, celle-ci se fait au niveau du départ du conduit de fumée et de manière progressive (jonction avec angle maximal de 45°) ?

38. Le conduit de fumées est accessible et ramonable sans déplacer l'appareil ? **RGE**

39. Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ? **RGE**

40. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**

41. La ou les traversées de plancher sont réalisées de manière conforme ? **RGE**

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

42. Si passage d'un conduit métallique en volume habitable : il est coffré (en matériau incombustible si la distance de sécurité n'est pas assurée, ou non inflammable sinon) afin d'éviter tout déboitement accidentel et ventilé ? **RGE**

43. Si conduit de fumée avec départ au plafond : le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil ? **RGE**

44. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :

- 50 °C dans les parties habitables ou occupées
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées. **RGE**

45. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

> Dans le cas d'une réhabilitation par tubage

46. La mise en oeuvre du tubage est conforme ?

47. Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire (5 cm² en haut et 20 cm² en bas) ?

RGE

48. En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.), la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ETAPE 4  MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

49. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?

50. Après la mise en route de l'appareil et la montée en température : Vérifier le tirage du conduit, notamment l'absence de refoulement ?

51. Calibrage du système d'alimentation en combustible et Réglages au niveau de l'amenée du combustible dans le pôt brûleur ?

52. Réglages au niveau de l'extracteur de fumées effectués ?

53. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ?

54. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ? **RGE**

55. Vérifications du bon fonctionnement du modérateur de tirage et réglages si nécessaire ?

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 5 RÉCEPTION

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

56. La documentation technique du système installé est remise en langue française ?

60. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?

57. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?

61. Les consignes d'entretien et de maintenance sont communiquées au client ?

58. Remise d'un rapport de mise en service ?

59. Les consignes d'usage doivent être communiquées au client ?

- une démonstration de l'allumage et du fonctionnement de l'appareil est réalisée
- la nécessité d'utiliser le combustible approprié est explicitée
 - > granulés avec certification «bois haute performance» NF ou DIN+ ou EN+;
 - > compact
 - > qui ne s'effrite pas
 - > qui ne possède pas d'excès de poussières dans la tremie ou les sacs
- la nécessité d'une amenée d'air et de son entretien est expliquée (il ne faut pas y apporter des modifications et s'assurer que la grille est bien dégagée
- un éventuel changement de son système de ventilation peut entraîner une modification de l'installation.

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)